

République Française
Département des Pyrénées-Orientales
Commune de Ur

Arrêté Municipal
N° 35/2022
du 28 septembre 2022

Portant circulation alternée sur la Rue Ansanères
« En agglomération »

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-25 et R. 413-1 ;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière quatrième partie, huitième partie ;

Vu la demande de l'entreprise RAZEL-BEC en date du 16 septembre 2022.

Considérant qu'il est nécessaire pour assurer la sécurité des usagers, de réglementer la circulation des véhicules sur la Rue Ansanères pour réaliser une inspection de l'ouvrage S.N.C.F.

ARRETE

Article 1 : Le vendredi 30 septembre 2022 de 08 heures à 12 heures.

Article 2 : A partir du n° 02 de la Rue Ansanères (côté Nord) et au croisement de la rue de la Plantade (côté Sud), dans les deux sens de circulation et pour tous les véhicules :

- Circulation alternée par feu tricolore.
- Route déviée sur chaussée opposée.
- Le stationnement de tous les véhicules est interdit, à l'exception des véhicules de chantier qui pourront stationner à proximité, dans une zone protégée par la signalisation, et n'entravant pas la gestion de la circulation.
- La vitesse est limitée à 30 km/heure.
- Le dépassement de tout véhicule est interdit.

Article 3 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière (quatrième partie, huitième partie) sera mise en place, entretenue, et enlevée par :

.../...



M. Laurent VANGOOL
Chef de Secteur travaux
Agence Roussillon

T. + 33 (0)6 16 15 37 73

e-mail : l.vangool@razel-bec.fayat.com

Article 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation à l'articles 2, ci-dessus. Ces dispositions annulent et remplacent toutes les dispositions contraires antérieures.

Article 5 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la Commune : www.ville-ur.fr.

Article 6 : Monsieur le Secrétaire Général de la Commune est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur, et dont ampliation sera adressée à :

- M. le Commandant le Groupement de Gendarmerie des Pyrénées-Orientales.
- M. le Directeur du S.D.I.S. des Pyrénées-Orientales.
- M. le Directeur de l'entreprise RAZEL-BEC.

Ainsi fait et arrêté les jours, mois et an que dessus.

ARRETE RENDU EXECUTOIRE	
	 <small>Liberté • Égalité • Fraternité</small> RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Transmise à la Préfecture le :	
Date de Réception Préfecture :	
AR Préfecture N°	
Publiée et/ou notification le : 28/09/2022	
Document certifié conforme	
Le Maire,	
<i>Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision, et rappelle conformément aux dispositions de l'article R421-1 du Code de Justice Administrative, qu'elle peut être contestée devant le tribunal administratif de MONTPELLIER, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet : www.telerecours.fr.</i>	

Le Maire,

Francis GANTOU





Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

cerfa
N° 14024*01

Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : Prénom :
Dénomination : Razel Bec Représenté par : Laurent VANCOOL
Adresse Numéro : 2470 Extension : Nom de la voie : Avenue Julien Prachet
Code postal 66000 Localité : Perpignan Pays : France
Téléphone 06 16 15 31 13 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : l.vancool @ razel-bec-gajat.com

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : Prénom :
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postal Localité : Pays :
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : @

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : PRA Rivière Brangoly,
cue d'Asserens
Code postal 66160 Localité : VI

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : visite d'ouvrage SUCF avec nacelle
routière
Date prévue de début des travaux : 30 03 2022 Durée des travaux (en jours calendaires) : 1/2 ^{de 8h} 0 h

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : 1/2 Date de début de réglementation 30 03 2022
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s) 1

Interdiction de :

Circuler
Véhicules légers
poids lourds

Stationner
véhicules légers
poids lourds

Dépasser
véhicules légers
poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

Route déviée sur chaussée apposée avec
alternation de circulation par yeux tricolores.

Autres prescriptions :

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur Une entreprise spécialisée

Nom : Prénom :

Dénomination : Razel Bec Représenté par : Laurent VAN GOUL

Adresse Numéro : 2070 Extension : Nom de la voie : Avenue Julien Pauchot

Code postal 66000 Localité : Perpignan Pays : France

Téléphone 06 26 15 37 13 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel : l.vangoul @ razel-bec-razat.com

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : ... Le : 16 08 2022

Nom : VANGOUL Prénom : Laurent Qualité : conducteur travaux

principal



ouvrage SNCF à visiter

Riu de Brangoli